

Politique d'inscription

- ✚ Une activité peut être annulée en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions. Dans ce cas, l'élève sera remboursé.
- ✚ Aucun remboursement ne sera fait après la date limite d'inscription.
- ✚ Remettre le paiement et la fiche d'inscription dans une enveloppe identifiée au nom de l'élève.
- ✚ Si vous payez par chèque, vous devez le faire à l'ordre de :

École secondaire Curé-Hébert

- ✚ Nous acceptons seulement les inscriptions payées.
- ✚ Nous tenons à vous aviser que si votre enfant se fait avertir à quelques reprises pour un comportement inacceptable, des conséquences seront appliquées. L'élève peut être suspendu pour un cours ou être complètement retiré pour le reste des cours et ce, sans remboursement. Vous devez prendre le temps de lire avec votre enfant le code d'éthique, car celui-ci sera appliqué.
- ✚ La durée des ligues du midi est en fonction du nombre d'inscriptions payées.
- ✚ L'ouverture de la salle de musculation est conditionnelle à un nombre suffisant d'inscriptions. Nous avons besoin d'un minimum de 12 inscriptions par mois.
- ✚ La salle de musculation est réservée aux filles de 14 ans et plus ainsi qu'aux garçons de 15 ans et plus.
- ✚ La direction de l'école se réserve le droit de démarrer une équipe sportive seulement s'il y a un nombre suffisant d'inscriptions payées.

Équipe de badminton :	18 élèves
Équipe de volleyball :	15 élèves
Équipe de football :	25 élèves
Équipe de soccer :	16 élèves
Équipe de cheerleading :	15 élèves

N.B : Les frais de transport pour toutes activités sportives et culturelles sont assumés par la Commission scolaire du Lac St-Jean.